

CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2020

PRESIDENT : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

PRESENTS : Madame GAUTHIER Christelle ; Messieurs GUIONNEAU Bruno, LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MORAL Philippe, et TRECOURT Daniel.

EXCUSES : Mesdames BAZIN Patricia, BUTET Isabelle et FAGOT Carine (procuration à GAUTHIER Christelle) ; Monsieur SOLIOT Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MORAL Philippe.

DATE DE CONVOCATION : 7 septembre 2020

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 20 juillet 2020, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

En ouverture de séance, M. le Maire sollicite l'assemblée pour retirer 2 points à l'ordre du jour :

- Eclairage public
- Projet d'aménagement de la mare de la Boïse.

Aucune objection n'étant faite, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

I – Commission Communale des Impôts Directs.

Dans le cadre du renouvellement des mandats municipaux et de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée

1. du maire ou d'un adjoint délégué, président de commission ;
2. de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale ; la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérante de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après proposition de noms, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

- **ARRÊTE** la liste suivante en prenant en compte la représentativité des quartiers, des âges et des professions

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente.

Le conseil municipal donne communication de 24 noms (contribuables de la commune).

Titulaires	Suppléants
Mme FERON Marie-Thérèse	M. MARTIN Jean-Loup
M. SANCHEZ Claude	Mme RUMAS Bernadette
M. RUSSO Jérôme	M. CLARISSE Roger
M. ANDRIOT Serge	Mme BRESSON Annette
Mme DELABY Sophie	M. LARDY Gérard
M. LEMAITRE Pierre	M. HUGOT Bernard
M. CRETE Patrice	Mme RUSSO Raymonde
Mme ROZ Aurélie	M. BULIARD Joseph
M. DUCHAINE Cyril	M. DUCHESNE Didier
Mme JUNG Natacha	Mme MIGNOT Guenaëlle
Mme LEREUILLE Célia	M. PIERRE Stéphane
Mme ADNET Christelle	Mme COLLIER-PORTRAT Nelly

Les services de la Préfecture désigneront parmi cette liste 6 membres titulaires et 6 membres suppléants qui siègeront avec les services des impôts (le géomètre du cadastre).

II - Communauté de Communes

Dans la continuité de la mise en place de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint Georges, l'ensemble des conseillers communautaires titulaires ou suppléants, ainsi que les conseillers municipaux

sont sollicités afin de composer les différentes commissions ou les SPIC de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets (Service Public Industriel et Commercial).

Il est énuméré les différentes commissions liées à l'économie, les finances, l'aménagement du territoire, la petite enfance, le périscolaire, l'environnement et le développement durable. Ces inscriptions au sein de ces commissions ou SPIC doivent être arrêtées avant le 21 septembre 2020.

Quelques élus se portent volontaires ; les candidatures devront être en accord avec M. le Maire.

III - Déclarations d'Intentions d'Aliéner

Il est présenté au conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner relative à la vente de deux maisons situées 11 rue du Clos à Saint-Philibert et Impasse Paul Chevillot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

- **DECIDE** de ne pas préempter sur ces deux propriétés
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente.

IV- Travaux de l'église

M. le Maire accompagné de l'adjoint aux finances font état de l'avancement de cette opération qui a débuté en septembre 2019.

A ce jour, les travaux de menuiserie, de maçonnerie et de vitraux sont terminés. Reste actuellement en cours de finition la décoration, l'électricité et le mobilier.

Cependant, il est programmé une réception du chantier pour le 17 septembre 2020.

En parallèle des travaux des entreprises, le bénévolat continue d'avancer avec la remise en état de l'armoire pour la bannière et la mise en peinture de la sacristie.

- Il est indiqué que la serrurerie Babouhot de Gevrey-Chambertin a en charge la modification du portillon du cimetière

- La statue de la vierge à l'enfant qui se trouve actuellement en restauration à l'atelier de Mme Chicoineau sera livrable en fin d'année 2020.

- Un tableau représentant une scène « Le pèlerinage à St Philibert » fait apparaître une mal façon au niveau de l'encadrement. Il est constaté un écart entre le cadre et la toile. Cela sera indiqué à l'atelier TANDEM de Semur en Auxois.

Le chemin de croix et le tableau nommé « L'Adoration des Bergers » seront installés par nos soins une fois que la réception de l'église sera faite.

V- Logement communal

M. le Maire rappelle l'origine de cette affaire où le locataire a fait connaître son souhait d'acheter le logement situé au 2A Rue des Tilleuls où il se trouvait en location depuis juillet 2017.

Après un large débat lors des réunions de conseil municipal du 8 juin et 20 juillet 2020, une estimation a été faite par le notaire de la commune.

En date du 1er septembre 2020, le locataire a fait connaître par écrit son accord pour une acquisition de cette maison de 90 m² à 200 000 Euros.

Une discussion s'engage sur ce sujet et au vu de l'estimation du notaire et du prix minimum fixé en séance de conseil municipal en date du 20 juillet, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 1 abstention :

- **ACCEPTTE** de vendre au locataire, M. PRADIER François, une maison située au 2A rue des Tilleuls à Saint-Philibert pour un montant de 200 000 Euros
- **RETIENT** qu'une division parcellaire du terrain sera nécessaire pour la vente ainsi qu'un diagnostic DPE pour la maison
- **CHARGE et AUTORISE** M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente décision.

Par ailleurs, le locataire du 2ème logement communal situé au 2B rue des Tilleuls nous a avisés de son départ par préavis en date du 25 août 2020.

Au vu de cette déclaration par écrit, ce logement sera libre de locataire au 25 novembre 2020 et il a donc été engagé la recherche d'un nouveau locataire.

Après une période de recherche de locataire très courte, une multitude de familles se sont fait connaître afin de visiter et de candidater sur ce logement en location.

La commission d'attribution des logements se réunira le mardi 15 septembre à 18h30 pour analyser ces demandes et décider de l'attribution de ce logement.

Arrivée de Mme Butet Isabelle à 20h05.

VI- Forêt communale

Sur les recommandations de notre technicien forestier, l'adjoint à la gestion forestière de la commune sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 pour la parcelle 14 un relevé du couvert au lieu d'une coupe définitive et le report de la parcelle 31 qui était prévue en régénération.

Il propose la délivrance du taillis et des petites futaies de la parcelle 14 en 2022 avec une vidange au plus tard en 2024.

Le Conseil Municipal par 9 voix

- **SOLLICITE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021, le report des parcelles n°14 pour une coupe définitive avec à la place le relevé du couvert et le report de la parcelle n° 31 prévue en régénération
- **DECIDE** la délivrance du taillis et de la petite futaie en 2022 pour la parcelle 14
- **FIXE** le délai d'exploitation au 31/10/2024
- **CHARGE et AUTORISE** M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente décision.

VII – Budget : Ligne de trésorerie, tarifs communaux.

1) Ligne de Trésorerie

Après avoir réuni la commission des finances en date du 3 septembre 2020, M. le Maire fait état des nombreux travaux engagés par notre commune. A ce jour, le montant de ces travaux s'élève à 432 309 €TTC. Face à ces travaux, nous sommes dans l'attente de percevoir différentes subventions d'un montant de 163 186 € et de 33 404 € représentant la TVA qui sera à percevoir en 2021.

Il est proposé de souscrire une ligne de trésorerie en attente du versement de ces subventions.

Cinq organismes bancaires ont été sollicités pour cette ligne de trésorerie d'un montant de 180 000 €uros sur une période de 1 an. Deux groupes bancaires ont répondu favorablement à la demande.

- Crédit Agricole de Champagne Bourgogne : taux de 0,52% avec 0,15% de frais de dossier
- Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté : taux 0,90% avec 0,20% de frais de dossier

Au vu des ces propositions, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- **RETIENT** la proposition du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne avec un taux d'intérêt annuel fixe de 0,52%
- **ACCEPTE** les frais de dossier à 0,15 %
- **CHARGE et AUTORISE** M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente décision.

2) Point d'étape sur les achats consécutifs au COVID 19 :

M. le Maire relate les différentes commandes de masques qui s'élèvent à 3 341,26 €uros.

Sur ces dépenses, 1 447,50 € ont été perçues au titre de subvention soit par la commune ou directement par la Communauté de Communes d'où une dépense finale de 1 893,76 €.

Une dépense de 318 euros a été également engagée pour équiper le bureau du secrétariat de mairie en panneaux plexiglass.

3) Tarifs des services au sein de la commune.

Après avis de la commission des finances réunie le 3 septembre 2020, il est proposé de maintenir les tarifs de location de la salle des fêtes suite à la délibération du 8 juillet 2013.

Par contre il est décidé de revaloriser le coût de facturation de l'électricité qui sera facturé 0,22 €/kWh à dater du 1^{er} janvier 2021.

Pour les autres tarifs de concessions du cimetière, des affouages, des emplacements des distributeurs, ces tarifs sont également maintenus.

Le Conseil Municipal par 9 voix :

- **DECIDE** de réactualiser le tarif de l'électricité destiné aux locataires de la salle des fêtes

- **FIXE** le coût de facturation du kWh à 0,22€ TTC
- **CHARGE et AUTORISE** M. le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente décision.

VIII – Personnel communal

1) M. le Maire fait état d'un courrier du 26 juillet 2020 émanant d'un ancien employé de la commune qui à ce jour sollicite un rattrapage du Supplément Familial de Traitement (SFT) sur une période 7 années.

Au vu du contexte, il a été décidé de se faire assister d'un service juridique afin de définir les droits et obligations de chacun.

2) M. le Maire informe l'assemblée du départ en retraite de l'agent assurant depuis de nombreuses années la fonction d'ATSEM et d'agent technique aussi bien à l'école qu'à la salle des fêtes à raison de 20h/semaine.

Son départ étant prévu pour le 31 janvier 2021 et au vu du nombre de jours de congés lui restant à prendre, cette personne quittera son service en fin d'année 2020. Il est donc proposé de recruter une personne en remplacement de cet agent.

IX - Informations et questions diverses.

- Séniors :

Dans la continuité du CCAS, chaque année, les personnes ayant 70 ans et plus recevaient à la mi-juin une invitation pour participer à un moment de convivialité. En fin d'année, il leur était également remis un bon d'achat d'un montant de 30 Euros.

Au du contexte sanitaire que nous connaissons actuellement, il est proposé d'annuler cette rencontre conviviale pour éviter tous risques de propagation du virus auprès de ces personnes dites à risques.

Néanmoins, le bon d'achat pour les fêtes de fin d'année sera maintenu.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au lundi 19 octobre 2020.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h45.